

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 29 MARS 2022**

Délibération n° :
DL11/2022

Objet :

Signature de l'avenant n°1 avec la société SEPUR du marché de collecte en porte à porte sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry et la Ville du Bois

DATE DE CONVOCATION

Le 23/03/2022

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 20
VOTANTS : 26

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi 29 mars 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MISSENARD (suppléant – CPS) représente M. SAUSSOL (titulaire – CPS)
- M MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- M. ZIANE (titulaire – CPS)

Avaient donnés pouvoir :

M. BAY (titulaire – CCHVC) a donné pouvoir à M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS) ;
M. DEBRAS (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. GILBON (titulaire – CPS) ;
M. DELAGNEAU (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIVIEN (titulaires – CPS) ;
Mme GELOT (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire – CPS) ;
Mme HAMON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. CAHAREL (titulaire – CPS) ;
Mme PERIS (titulaire – CCHVC) a donné pouvoir à M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; Mme BERCHON (titulaire – CPS) ; M BERVEILLER (titulaire – CPS) ; M BLIN (titulaire – CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire – CPS) ;
M. DOBIGNY (titulaire – CPS) ; M GLEIZE (titulaire – CPS) ; Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ;
M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire – CPS) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ;
Mme VALOT (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Gilles CORDIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL11 / 2022

**Signature de l'avenant n°1 avec la société SEPUR du marché de collecte en porte à porte
sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry et la Ville du Bois**

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu les articles L2124-2 et R2124-1 et R2124-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 27/2020 du 23 juillet 2020 portant élection du Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération n° DL7/2021 du 08 février 2021 autorisant le Président du SIOM à signer le marché n°20.017 relatif à la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry et La Ville du Bois,

Vu le marché n°20.017 relatif à la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry et La Ville du Bois, notifié le 19 mars 2021 pour un début d'exécution fixé au 1^{er} avril 2021,

Vu la note de présentation,

Vu le projet d'avenant n°1 joint en annexe,

Considérant les besoins supplémentaires liés aux évolutions réglementaires et la nécessité d'adapter le service public aux besoins des usagers,

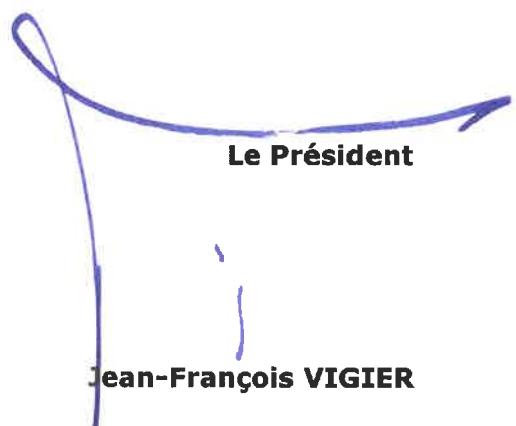
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer l'avenant n°1 au marché n°20.017 de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry et La Ville du Bois.

- **Précise** que cet avenant ne modifie pas les conditions financières du marché.

- **Indique** que les crédits sont inscrits au budget public, section fonctionnement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **31 MARS 2022**
Affichée le :

31 MARS 2022

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL11_2022
Date de la décision:	2022-03-31 00:00:00+02
Objet:	Signature de l'avenant n°1 avec la société SEPUR au marché de collecte en porte à porte sur les communes de Ballainvilliers, Linas, Montlhéry et la Ville du Bois
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20220331-DL11_2022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20220331-DL11_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1236
nom original: Annexe DL 11 2022 Avenant 1 20.017 SEPUR.pdf	application/pdf	336906
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20220331-DL11_2022-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	336906
nom original: dl 11 2022.pdf	application/pdf	116008
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20220331-DL11_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	116008
nom original: Note présentation DL 11 2022.pdf	application/pdf	67176
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20220331-DL11_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	67176

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	31 mars 2022 à 10h35min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 mars 2022 à 10h40min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 mars 2022 à 10h40min20s	Transmis au MIAT